

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES

* 31ème ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500

CRIEF/Cour Suprême Les ex-dignitaires attendront jusqu'au 10 janvier 2023

Jet présidentiel

P.4

**Les bonnes questions
autour du fameux avion
«Air Guinée»**

Fêtes de fin d'année

**La police nationale a
mobilisé plus de 7900 agents**

P.5

Politique

**Les Etats-Unis recommandent
la poursuite du dialogue**

P.3

Rrésolutions du
cadre du dialogue

**Le Col. Doumbouya crée le Comité
National Permanent et suivi de sa
mise en oeuvre**

Jacques Gbonimy, UPG

« Le point concernant la limitation de l'âge (des candidats) nous amène vers une exclusion »

Rapport du cadre dialogue dit « inclusif », interdiction de manifester pendant les deux ans de transition, acquisition d'un avion « Air Guinée », dans un entretien accordé à l'indépendant.org le vendredi 23 décembre 2022, le président de l'Union pour le progrès de la Guinée (UPG) a abordé plusieurs questions d'actualité nationale.



ans minimum et 75 ans maximum. Quel est votre regard sur ce point précis ?

J a c q u e s G b o n i m y : Nous avons suivi avec attention la remise du rapport du cadre de dialogue, mais nous estimons que le point concernant la limitation de l'âge (des candidats) nous amène vers une exclusion. C'est une situation que nous avons connue en 2010 pour l'âge minimum (35 ans) mais le plafond n'avait pas été limité.

A l'époque, il y avait des acteurs qui avaient dépassé les 75 ans et il ne fallait pas les exclure.

Une loi ne se fait pas pour une personne, c'est un texte global où chacun se retrouve. On a des présidents qui ont plus de 75 ans aujourd'hui et qui sont en

exercice. Moi, je pense que la borne supérieure ne doit être limitée. Il revient aux électeurs de choisir qui ils veulent pour qu'il dirige notre pays.

Pourtant l'objectif annoncé est « d'éviter » une nouvelle transition...

Nous sommes face à l'histoire de notre pays nous voulons que cette transition soit la dernière des transitions en Guinée. Nous avons eu à organiser deux transitions qui n'ont pas tout à fait aidé la Guinée à sortir de cette spirale. Et nous voulons que cette fois-ci soit la dernière et la raison pour laquelle on doit aller avec le consensus, avec l'inclusion de tout le monde. Il ne faut pas qu'une catégorie de personne se sente exclue. Cela peut provoquer des frustrations.

Dans le même document notamment au niveau du point 5, on note l'interdiction des manifestations de rue pendant les deux ans de la transition. Qu'en pensez-vous ?

Quand il y a consensus, personne ne va se mettre dans la rue pour manifester. C'est souvent des réclamations qui viennent des incompréhensions où des frustrations qui amènent les gens à manifester. C'est inutile de mettre dans un texte, il sera difficile d'interdire de

manifester si le minimum de consensus n'est pas trouvé par rapport aux questions nationales.

La présidence guinéenne vient d'annoncer l'acquisition d'un avion par le président de la transition, au nom du peuple de Guinée. Quelle est votre opinion par rapport à ce sujet ?

J a c q u e s G b o n i m y : Depuis le temps de Sékou Touré, notre pays a toujours été confronté à des questions de transport aérien. Sous Lansana Conté, on a vendu Air Guinée. De nos jours, même le déplacement de notre président pose problème. Vous avez vu Alpha Condé faire une facture importante de ses déplacements. Pour éviter ça, c'est important qu'on ait un moyen de déplacement mais, dans une démocratie, il faut que tout soit transparent et que l'acquisition de l'avion soit expliquée au peuple. Que le peuple comprenne pour ne pas que des suspicions naissent de cette acquisition. Depuis hier, on apprend que c'est un don d'une entreprise qui veut s'installer en Guinée. Si c'est ne pas bien expliqué, ça ressemble à de la corruption et ça peut amener des incompréhensions.

Propos recueillis par Alpha Amadou Diallo

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya
Commune de Ratoma
Email: l'indépendant.org
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18
Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO:
628.85.84.18 Email:
alphaamadoudiallo@l'indépendant.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Mamadou KOUYATÉ
Aïssatou Sadio BAH

P.A.O

G. SOUMAORO
Tél. (+224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités &

Annonces

servicecommercial@l'indépendant.org

Amadou Tidiane DIALLO

Tél. (+224) 666 60 79 99

Amadoutidianediallo

@l'indépendant.org

Distribution: SPIC / Maison du

Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Le

Scribe

Lisez le journal numérique sur le site

<https://l'indépendant.org>

L'indépendant.org : Le rapport du cadre de dialogue inter-guinéen été remis au président de la transition, avec des recommandations concernant la limitation de l'âge des candidats à la présidentielle, qui pourrait désormais être fixée à 35

Avis important

L'Administration et la Direction Générale de "L'indépendant & Démocrate" informent tous ses partenaires et annonceurs, que depuis le 1^{er} novembre 2022, **Monsieur Mamadou Aliou DIAKITE** n'est plus le Directeur Commercial du groupe de presse.

Par conséquent, **M. Diakité** n'est plus membre de notre personnel et n'est habilité ni à représenter, ni à engager L'Indépendant & Le Démocrate dans une quelconque activité.

Désormais, en cas de besoin, le groupe de **L'indépendant & Le Démocrate** vous invite cordialement à vous référer à l'adresse directioncommerciale@l'indépendant.org telle que mentionnée dans l'ours du journal.

Merci de nous faire confiance

L'Administrateur général du groupe de presse de "L'INDEPENDANT & Le Démocrate"

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publireportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au :

Tél. : (+224) 666 607 999 / Tél. (+224) 628.529.162

E-mail : servicecommercial@l'indépendant.org

CRIEF/Cour Suprême

Les ex-dignitaires attendront jusqu'au 10 janvier 2023

Réunie ce mardi 27 décembre 2022, la Cour Suprême a renvoyé son verdict au 10 janvier 2023 dans le cadre de l'examen des demandes de libération de Dr Louncy Nabé, ex gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG), Ibrahima Kassory Fofana, ex Premier ministre, et les ex ministres Oyé Guilavogui et Ibrahima Kourouma.

Au sortir de cette audience qui n'a duré que 5 minutes, les avocats ont montré leur frustration par rapport à ce renvoi.

A en croire Me Salifou Béavogui, le dossier de l'ancien ministre de l'environnement est vide.

« Les faits qu'on leur reproche ne sont pas constitutifs d'infraction par la loi pénale. Parce qu'avoir été investi de la confiance du chef de l'État et rester au gouvernement pendant 11 ans n'est pas la preuve d'un quelconque détournement. Avoir aidé les paisibles citoyens à avoir un cimetière ou une mosquée n'est pas la preuve d'un détournement. Être dans le social, aider les concitoyens à évoluer n'est pas la preuve d'un détournement », souligne l'avocat.

Selon lui, Oyé Guilavogui est arrivé dans la politique pendant qu'il était à l'abri du besoin en sa qualité d'entrepreneur.

« C'était un homme qui était à l'abri du besoin. Dieu l'avait aidé à avoir le peu pour vivre décemment. Donc dans cette affaire, Oyé Guilavogui a servi la nation guinéenne. Aucune raison de renvoie ne nous a été

notifiée », a déclaré Beavogui.

Par ailleurs, Me Sidiki Béréte soutient que cet unième renvoi prouve à suffisance que la CRIEF n'a aucune preuve contre ses clients.

Concernant le cas de l'ex gouverneur de la BCRG, Me Sidiki Béréte soutient que sa libération a été déjà obtenue, mais ça ne reste que l'exécution de la décision.

« On a une caution d'un milliard et comme la caution était jusqu'à 10 milliards qu'on est pouvait pas supporter, nous avons jugé utile d'exercer le recours pour pouvoir demander à la cour de ramener (à des proportions raisonnables) surtout compte-rendu de son état de santé précaire, de ses revenus. Parce que l'article 239 alinéa 11 dit que la caution doit être fixée en fonction de revenus » a-t-il indiqué.

L'avocat ajoute que sur le cas de l'ancien premier ministre Kassory Fofana, le procureur de la Cour de Répression et des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) a relevé appel par rapport au montant de la caution de 3 milliards demandées par la première chambre de l'instruction.

« La chambre de contrôle a infirmé et nous avons sollicité le pourvoi afin de casser pour maintenir la décision de la base. Et une fois que la décision est cassée, on fait confiance à nos moyens soulevés devant la cour suprême tant en la forme qu'au fond parce qu'il y a une question de recevabilité. En ce qui concerne le fond nous estimons que vu son état de santé, c'est à bon droit qu'on doit le libérer », a déclaré Me Sidiki Béréte.

En ce qui concerne le cas

de Dr Diané, Me Béréte indique que cette question de sa libération a été débattue dans la salle. D'après lui, la caution de 5 milliards a été également fait l'objet des débats. Et le délibéré de cette décision est attendu vendredi à la CRIEF, selon l'avocat.

« Je crois que dans l'un ou l'autre, la liberté est sacrée. Surtout le cas de Dr Diané on a pratiqué la saisine sur ces immeubles. Donc je crois que c'est contradictoire. Mais on fait confiance à la justice », a-t-il expliqué.

Amadou Tidiane Diallo



Politique

Les Etats-Unis recommandent la poursuite du dialogue

Dans une déclaration publiée le mardi 27 décembre 2022 dont notre rédaction a obtenu copie, l'ambassade des États-Unis en Guinée a encouragé le gouvernement de la transition de poursuivre le dialogue, quelques jours après les conclusions issues du cadre de dialogue organisé à Conakry.



« A l'issue de cette phase importante du dialogue inter-guinéen, dont les recommandations ont été remises aux autorités guinéennes le 21 décembre 2022, les Etats-Unis félicitent toutes les parties prenantes à ce processus » peut-on lire dans le communiqué.

Les Etats unis ont encouragé les autorités de la transition à poursuivre dans la même dynamique (du dialogue) pour favoriser une transition pacifique.

« Nous saluons et encourageons l'engagement du gouvernement à poursuivre ce dialogue inclusif pour une Transition pacifique », ajouté

le communiqué

Il faut rappeler que les coalitions de partis composées de l'ANAD, du RPG-AEC et du FNDC politique ont de boycotté ce cadre de dialogue.

Néanmoins, les leaders de ces regroupements politiques notamment Cellou Dalein, Saïkou Yaya Barry et Sékou Koundouno du FNDC ont été reçu hier lundi par le président en exercice de la CEDEAO Umaru Sissoko Embaló, dans l'objectif de discuter avec les autorités actuelles pour créer un cadre dialogue plus inclusif.

Amadou Tidiane Diallo

Billet

« Vivre au jour le jour, voilà la définition du prolétaire », a écrit Gilbert Cesbron, écrivain français du XX^e siècle. Ce constat d'une triste réalité peut se faire sous tous les cieux et dans tous les temps. A retenir cependant que la majorité des prolétaires d'aujourd'hui se trouve dans les pays du Sud, notamment en Afrique.

Walaoulou BILIVOGUI

Jet présidentiel

Les bonnes questions autour du fameux avion «Air Guinée»

« L'avion présidentiel » qui a été présenté aux Guinéens mardi 20 décembre 2022 continue à susciter plus de questions que de réponses. Au-delà de la question fondamentale visant à comprendre pourquoi un opérateur privé minier, cherchant à «investir» dans le pays, mettrait un avion à la disposition de l'Etat guinéen, les confrères de GuinéeNews ont diffusé cet article que nous reprenons ci-dessous. Par ailleurs, il va de soi que, dans ce type d'annonce, des institutions comme le Fonds monétaire international (FMI) pourraient poser certaines questions aux autorités...



Est-ce que l'avion a été acheté ou loué ?

Nulle part, il n'est indiqué que l'avion a été acheté. Le communiqué de la Direction de la Communication et de l'Information (DCI) précise que le président de la transition a « réceptionné un avion du type présidentiel acquis pour la République de Guinée ».

Selon les spécialistes, connaître la nature du contrat est primordial. S'il s'agit d'un avion acheté, il faudra le faire enregistrer en Guinée et le certifier pour les vols ce dont les autorités de l'aviation civile guinéenne n'ont pas de capacité pour le moment.

Par contre, s'il s'agit d'une location – en anglais « lease », la location peut inclure l'équipage et la maintenance « wet lease » ou seulement l'appareil « dry lease ». Dans les deux cas, le prêteur a titre de propriété de l'aéronef durant le contrat. Le gouvernement s'est tu sur cet aspect.

L'avion est-il vraiment

guinéen ?

La question est aussi pertinente. L'immatriculation de l'avion indique « C9-SPM ». D'après la nomenclature de l'IAATA, le préfixe « C9 » est pour les avions immatriculés au Mozambique. Le préfixe de la Guinée est « 3X ». Le processus d'immatriculation comporte 2 étapes : la désinscription – en anglais « deregistration » – qui doit venir des autorités de l'aviation civile mozambicaine. Une fois l'avion désinscrit du Mozambique, la Direction Générale de l'Aviation Civile de la Guinée prend le relais et examine tous les documents techniques pour voir si l'avion est aux normes internationales. Le cahier technique – en anglais « log book », les révisions obligatoires – en anglais AMP Aircraft Maintenance Program –, le dossier du fabricant – Embraer, l'inspection des moteurs, des ailes, du train d'atterrissage, etc... bref tout ce qui concerne la fiabilité de l'avion- doit être examiné par des inspec-

teurs certifiés. Une fois tout cela est confirmé, l'aviation civile guinéenne délivre – si elle est autorisée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) – le CDN – certificat de Navigabilité – en anglais « CAW – Certificate of Airworthiness ». Rien n'indique que cela a eu lieu.

La Guinée ne peut délivrer de certificat de vol...

L'autre écueil est que la Guinée n'est pas autorisée à contrôler les obligations techniques des aéronefs. L'Aviation civile guinéenne – présentement en voie de certification par l'OACI – n'est pas pour le moment en mesure de délivrer les certificats par manque de personnel qualifié, quoique la nouvelle direction fait des efforts pour en arriver à la certification. Cela signifie que même si l'avion est immatriculé en Guinée – ce qui ne l'est pas pour le moment – la Guinée sera obligée de demander à une autre aviation civile de lui délivrer un

certificat de vol pour commencer les opérations. Il reste donc logique pour les autorités guinéennes de louer un avion mozambicain jusqu'à ce que la Guinée soit à nouveau dans les normes internationales. Cela peut prendre des mois voire des années.

La maintenance : un sérieux et coûteux obstacle !

Comme les autorités guinéennes sont restées muettes sur le mode d'acquisition des avions, si la Guinée est bel et bien propriétaire de l'avion, elles doivent savoir qu'il y a des coûts et contraintes énormes pour la maintenance des avions. Selon des spécialistes interrogés par GuinéeNews, ce n'est pas une partie de plaisir et beaucoup d'obstacles existent pour maintenir la navigabilité dans les normes internationales.

Selon ces spécialistes, la maintenance est l'aspect le plus important dans la gestion des avions. Ce qui explique les difficultés financières pour plusieurs compagnies africaines et d'ailleurs de survivre à la compétition brutale. « La Guinée ne dispose pas de MRO – de l'anglais Maintenance Repair Organisation – ces centres d'inspection des avions qui sont certifiés par l'OACI – donc ne peut certifier les avions. Pour cela, il faudra les envoyer soit en Europe, au Brésil, ou en Ethiopie – ce dernier étant l'un des rares pays africains autorisés à certifier la maintenance. » Les avions de l'ancien Air Guinée étaient maintenus à des coûts très élevés en Irlande ou en Israël, ce qui a contribué à la faillite de la compagnie nationale. Et d'ajouter « le personnel de navigation lui aussi doit être évalué du point de vue sécurité, formation, visite médicale... tout cela certifié par un CRM – de l'anglais Crew Resources management. »

Valeur de la transaction

Sur le plan non technique, la question posée et qui brûle toutes les lèvres : « A combien cet appareil a-t-il été acheté ou loué ? ».

Et « qui est le vendeur ou le loueur ? »

Même si le ministre du budget a lâché quelques bribes d'informations en révélant aux membres du CNT qu'une compagnie minière aurait « offert gracieusement » 3 avions à la Guinée, cela relève plutôt d'une flagrante contradiction avec les normes de la bonne gouvernance.

Sur quelle ligne budgétaire cette transaction relève-t-elle ? Même offerte, il est évident qu'il y aura des contreparties.

Même si la compagnie minière offre des avions à la Guinée, il n'en demeure pas moins qu'elle restera la véritable propriétaire jusqu'à ce qu'elle obtienne ce qu'elle veut.

Les autres questions sans réponses sont : Est-ce qu'il y a eu appel d'offres pour avoir le meilleur deal ? Est-ce que le contrat sera rendu public ? Qui gèrera cet aéronef ? Une compagnie aérienne nationale qui sera créée ou bien le « généreux donateur » ? Qui va payer pour la maintenance ? Les pilotes ? etc...

La bonne nouvelle pour les enthousiastes de l'aviation en Guinée est que la présence de cet avion va accélérer la rénovation des aéroports régionaux qui doivent obligatoirement être mis à neuf pour les déplacements du président et des membres du gouvernement à l'intérieur du pays comme l'état des routes guinéennes laissent toujours à désirer.

En outre, la reprise du trafic aérien domestique fera baisser le trafic routier. Toute chose qui donnera une certaine longévité aux routes nationales construites.

Aux dernières nouvelles l'avion aurait quitté le tarmac de l'aéroport de Conakry pour une destination inconnue afin de parfaire l'aménagement de l'intérieur en « classe présidentielle » et pour une révision technique obligatoire. Le coût total de l'opération est tenu secret.

(Source : GuinéeNews)

Résolutions du cadre du dialogue

Le Col. Doumbouya crée le Comité National Permanent et suivi de sa mise en oeuvre

A travers un décret lu à la télévision nationale, ce mardi 27 décembre 2022, le président de la transition le Colonel Mamadi Doumbouya a créé le Comité National Permanent et Suivi de la Mise en Œuvre des Résolutions du Cadre du Dialogue inclusif inter-guinéen. Dans le même décret, il a défini l'attribution, l'organisation et le fonctionnement dudit Comité comme suit !



Chapitre 1 : création et attribution

Article 1 : il est créé sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement un Comité National Permanent et Suivi de la Mise en Œuvre des Résolutions (CNPSMS) du Cadre du Dialogue inclusif inter-guinéen.

Article 2 : le Comité National Permanent et Suivi de la Mise en Œuvre des Résolutions du Cadre du Dialogue inclusif inter-guinéen a pour mission de : coordonner le suivi des résolutions du dialogue inter-guinéen. Il est doté d'une autonomie en termes de visibilité sur l'ensemble de la mise en œuvre des résolutions du dialogue inter-guinéen, d'élaborer un plan de travail pour le suivi des actions, d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre des résolutions du dialogue inter-guinéen, d'élaborer des rapports périodiques à l'intention de tou-

tes les parties prenantes.

Chapitre 2 : Organisation et Fonctionnement

Article 3 : Comité National Permanent et Suivi de la Mise en Œuvre des Résolutions du Cadre du Dialogue inclusif inter-guinéen est présidé par le Premier ministre. Il comprend le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le ministre des Affaires Étrangères et des Guinéens Établis à l'Étranger, 5 membres du CNRD, 5 représentants des coalitions des partis politique, 3 représentants des faïtières des Organisations de la Société Civile, 3 personnes ressources.

Un arrêté du Premier ministre chef du gouvernement nomme les membres du Comité National Permanent et Suivi de la Mise en Œuvre des Résolutions du Cadre du Dialogue inclusif inter-guinéen.

Article 4 Comité National Permanent et Suivi de la Mise en Œuvre des Résolutions du Cadre du Dialogue inclusif inter-guinéen se réunit une fois par mois sur convocation de son président. Il peut également se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité. Le Comité National Permanent et Suivi de la Mise en Œuvre des Résolutions du Cadre du Dialogue inclusif inter-guinéen peut inviter à ses réunions toute personne en raison de ses compétences et ses expertises sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Article 5 : le Comité National Permanent et Suivi de la Mise en Œuvre des Résolutions du Cadre du Dialogue inclusif inter-guinéen rend mensuellement compte de ses activités au président de la transition.

Article 6 : pour accomplir sa mission, le Comité National Permanent et Suivi de la Mise en Œuvre des Résolutions du Cadre du Dialogue inclusif inter-guinéen s'appuie sur un secrétariat technique. Un arrêté du Premier ministre précisera l'attribution, l'organisation et le fonctionnement du secrétariat technique.

Article 7 : pour la bonne conduite du Comité National Permanent et Suivi de la Mise en Œuvre des Résolutions du Cadre du Dialogue, les entités suivantes peuvent se faire représenter en qualité d'observateurs. Le bureau du Conseil National de la Transition (CNT), le groupe d'ambassadeurs de la CEDEAO accrédités en Guinée et des représentants de la communauté internationale représentée en Guinée.

Article 8 : prenant en

compte leurs moralité, neutralité et expertise et compte tenu de l'importance des rôles qu'elles ont joué tout au long du dialogue inter-guinéen, les trois facilitatrices sont chargées de veiller au respect des modalités pratiques de la mise en œuvre des résolutions du dialogue inclusif inter-guinéen, de faciliter la bonne communication entre les parties prenantes, de faciliter un dialogue permanent les parties

prenantes et de jouer le rôle de rapporteur.

Chapitre 3 : disposition finale

Article 9 : les dépenses liées au fonctionnement du Comité National Permanent et Suivi de la Mise en Œuvre des Résolutions du Cadre du Dialogue inclusif inter-guinéen sont imputables au budget de la primature au titre d'une allocation spéciale.

Fêtes de fin d'année

La police nationale a mobilisé plus de 7900 agents



Le ministère de la sécurité et de la protection civile, à travers un communiqué signé du directeur général de la Police nationale, Abdoulaye Sampil, a indiqué avoir mis en place un dispositif pour les fêtes de fin d'année dans le but de protéger les citoyens, leurs biens et lutter contre les infractions routières.

Selon le communiqué dont l'indépendant.org a obtenu copie, 7 915 agents de la police et de la protection civile, 209 véhicules et 67 motos sont déjà déployés sur l'ensemble du territoire

national du 21 décembre au 06 janvier 2023.

Le directeur général de la Police nationale souligne dans le texte que « le contexte des fêtes reste un moment potentiellement accidentogène et invite les citoyens à la prudence et au respect scrupuleux du Code de la route ».

Par la même occasion, il dit inviter « les parents à la vigilance et à la responsabilité vis-à-vis de leurs enfants, pour faciliter le travail de ses équipes ».

Amadou Tidiane Diallo

Souleymane Bah,
président de l'OGDH

« Empêcher les prisonniers de se soigner est une violation de droit l'homme »

Souleymane Bah, président de l'Organisation Guinéenne de droits hommes (OGDH), joint par téléphone par l'indépendant.org, s'est inquiété des nouvelles alarmantes concernant l'état de santé de l'ex président du parlement guinéen, Amadou Damaro Camara...



Selon lui, empêcher les prisonniers de se soigner est une « violation de droit l'homme. Les textes internationaux sont clairs ».

Le président de l'OGDH rappelle les dispositions du Pacte international des droits civils et politiques et la Convention africaine des droits de l'homme et des peuples et la législation guinéenne.

« Tout individu malade alors qu'il se trouve en détention, a droit à des soins adéquats, à plus forte raison une grande personnalité politique. Un prisonnier qui a un problème de santé doit être soigné », a-t-il souligné.

« Le prisonnier a

tous les droits sauf d'aller et revenir parce qu'il est enfermé, mais tous les autres droits lui sont reconnus. Remarquez que dans toutes les prisons il y a des centres de santé pour s'occuper des prisonniers qui sont malades. Mais, si

la maladie est grave, on doit absolument l'évacuer à un endroit où il peut se soigner », a dit Bah.

Le président de l'OGDH a conclu en demandant aux autorités de la transition de respecter les droits de tous prisonniers.

Le bureau national du Rassemblement du peuple de Guinée Arc en ciel (RPG-AEC) a alerté l'opinion sur la dégradation de l'état de santé de l'ex président de l'Assemblée nationale, Amadou Damaro Camara.

Cet ancien dignitaire est détenu à la Maison centrale de Conakry depuis 7 mois et son parti appelle les autorités permettre son évacuation à l'extérieur pour des soins médicaux.

Alpha Amadou Diallo

Billet

Aller de la présidence à la prison est un sort redouté, à juste raison, par nombre de chefs d'Etat notamment ceux d'Afrique. Alors, pour conjurer ce mauvais sort, beaucoup d'entre eux choisissent de se perpétuer au pouvoir, se disant qu'il vaut mieux mourir président que d'avoir à croupir en prison. Mais l'un ou l'autre choix n'a rien d'enviable.

Walaoulou BILIVOGUI

Faire travailler les prisonniers dans des champs ?

Les réserves de Mamadi Kaba de la LIDDA

C'est avec beaucoup de réserves et d'interrogations que l'activiste des droits de l'homme, Dr Mamadi Kaba, a accueilli la dernière sortie du ministre de la Justice et des droits de l'homme. Alphonse Charles Wright a annoncé hier que les prisonniers guinéens pourraient bientôt être soumis à des travaux d'intérêt général, notamment dans des champs que le gouvernement pourrait mettre en valeur.

Pour le président de la Ligue pour les droits et la démocratie en Afrique (LIDDA) craint que cela ne conduise à des violations des droits de l'homme. Il l'a dit dans un entretien avec un journaliste de Guineematin.

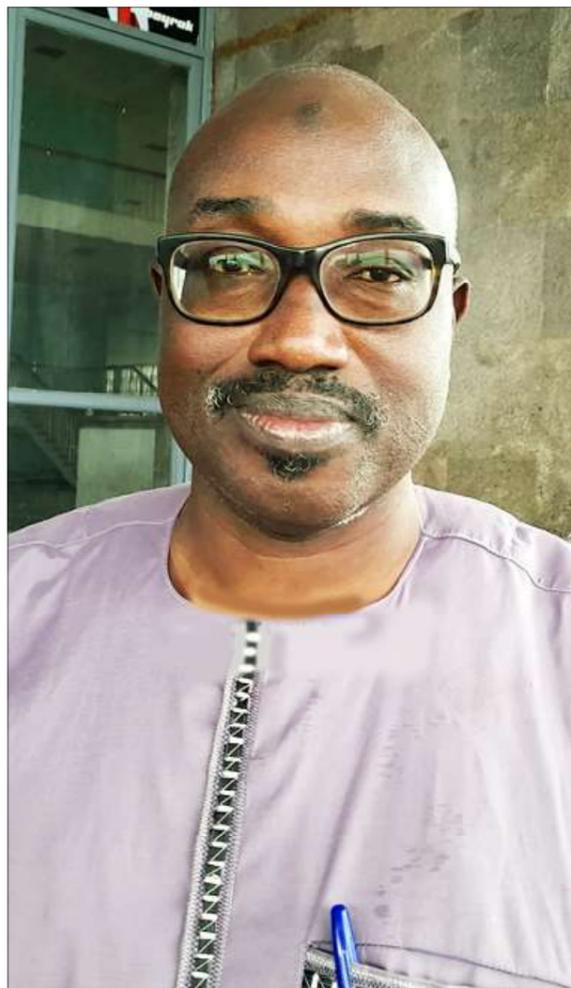
« Les violations des droits de l'homme ne peuvent pas se situer dans le principe. C'est-à-dire, amener les gens à cultiver pour se faire un peu d'argent ou faciliter leur réinsertion, il n'y a pas de violation dans le principe. Mais la manière d'y accéder. Les prisonniers qui le font, est-ce que chacun adhère librement au principe ? C'est-à-dire, est-ce qu'on fait la proposition et les gens adhèrent librement au principe ou alors les gens sont obligés de le faire ? Cette question-là il faut qu'on ait sa réponse. Comment les gens vont être amenés à le faire ? Est-ce que chaque prisonnier a la possibilité d'y aller ou pas ?

Deuxièmement, est-ce que c'est la seule activité prévue ou bien il y a des formations qui sont prévues et d'autres activités génératrices de revenu ? Parce qu'il y a des prisonniers qui ont des métiers. Il y a des prisonniers qui savent faire quelque chose. Ceux qui ne veulent pas faire l'agriculture et qui savent faire autre chose, est-ce que le ministère va les aider à faire des productions pour avoir des revenus ? Ou alors ceux qui refusent de faire l'agriculture seront simplement abandonnés à eux-mêmes ? Si on a des ré-

ponses par rapport à ces questions-là, je crois qu'on peut se prononcer dessus », a-t-il déclaré.

En attendant, l'activiste des droits de l'homme reste méfiant, même s'il juge le principe salubre. « Aux États-Unis, j'ai visité une prison à Oklahoma City, il y a des prisonniers qui fabriquent des table-blancs là-bas. Ce sont de très bons menuisiers. L'État a créé à l'intérieur de la prison une menuiserie et tous les prisonniers qui connaissent la menuiserie travaillaient là-bas pour produire des table-bancs pour les écoles. Donc, est-ce que c'est la même dynamique qu'on est en train de faire ?

C'est-à-dire la prison, au lieu d'être un lieu de détention, que ce soit un lieu de rééducation et d'insertion ? Si c'est ça vraiment, on va applaudir de toutes nos forces. Mais ça peut être aussi une manière d'endoctriner les prisonniers à la façon chinoise. Tout cela aussi est possible », Donc, il faut que nous ayons quelques réponses par rapport à ces questions-là pour pouvoir juger la chose. Si on a des réponses à ses questions-là, on pourra se réjouir ou désapprouver l'initiative », a dit Dr Mamadi Kaba.



Bissau

ANAD, RPG-AEC et FNDC politique reçus par le président Embaló

Le Président de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, Umaru Sissoco Embaló, a reçu ce 26 décembre 2022, à Bissau, une délégation d'acteurs de la société civile et des partis politiques n'ayant pas pris part au dialogue inter guinéen qui vient prendre fin à Conakry.



Selon un compte rendu fait par la coordination nationale du FNDC (officiellement «dissous»), cette rencontre a été organisée à l'initiative du chef de l'État bissau guinéen.

Le FNDC politique indique que le président Embaló, a décidé d'entreprendre une série de consultations à l'effet de mieux « prendre la mesure des divergences qui existent entre

ces entités et les autorités guinéennes dans le but de préparer le dialogue inclusif décidé par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO lors de son sommet du 04 décembre dernier ».

Le responsable des stratégies et planifications dudit front, Sékou Koundouno, affirme que le président Bissau-guinéen et ses hôtes, ont aussi eu des échanges

sur la situation sociopolitique de la Guinée pour « réussite de la transition ». La rencontre, rapporte le FNDC, « s'est déroulée dans un climat de convivialité », tout en ajoutant que le président Embaló a de nouveau exprimé son soutien au peuple de Guinée et réaffirmé sa disponibilité à accompagner notre pays à surmonter cette période exceptionnelle

Amadou Tidiane Diallo

Rencontre de Bissau

Sékou Koureissy « souhaite que de tels pourparlers se tiennent ici en Guinée »

La rencontre lundi de Bissau entre le président Umaro Sissoco Embaló avec Cellou Dalein Diallo et d'autres responsables politiques guinéens continue de susciter des réactions.

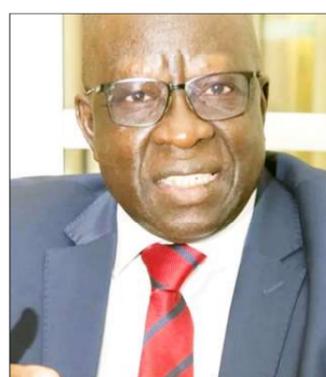
Pour Dr Sékou Koureissy Condé, leader du parti ARENA, « de tels pourparlers sur la vie de la Nation doivent se tenir ici en Guinée ».

« Je souhaite vivement que de tels pourparlers sur la vie de la Nation et des citoyens guinéens se tiennent ici en Guinée. Une solution guineo-guinéenne est bel et

bien possible. Il y a, évidemment, des préalables et des garanties que nous devons assumer courageusement et en toute responsabilité. La recherche de l'entente est la première garantie de solution qu'un Etat peut offrir à ses citoyens. La puissance de l'État est énorme, elle peut s'évaluer par rapport aux moyens et au niveau

de liberté d'action dont l'Etat dispose ; elle correspond aussi à sa capacité de contraindre, d'influencer les comportements des autres acteurs et en même temps de les rassurer par des garanties », souligne le directeur Exécutif du Cabinet Conseil Panafricain African Crisis Group.

Mediaguinee.org



Aissatou Walid bah

La fête se poursuit à Conakry

En dépit de la conjoncture !

Durant les derniers jours de fête de fin d'année, les marchés ne désempissent pas, en dépit de la cherté des prix des produits alimentaires et cosmétiques. L'indépendant.org a fait un tour pour vérifier quelques prix et interroger quelques clients.



Un gros poisson frais coûte entre 20000 et 35000 francs guinéens selon la taille et le kilo de viande ne se négocie pas en dessous de 60000 GNF. Par ailleurs, un poulet acheté à la ferme peut se négocier à 40000 et 50000 GNF.

Le sac de riz importé coûte 300000 GNF, le sac d'oignon est fixé à 250000 GNF et un bidon de 20 litres d'huile de palme coûte 310000 GNF.

Ces prix relativement élevés ne semblent toutefois pas décourager les clients qui veulent finir les fêtes en beauté.

Michel Loua, principal d'une école de Conakry,

nous confie que la fête se passe bien malgré la conjoncture actuelle.

« Le 24 décembre, nous avons préparé et consommé de la bonne nourriture. J'ai donné 250000 GNF à madame qui nous a fait du bon poisson braisé accompagné de bananes alocos grillées. Il y avait aussi de la bonne boissons. J'ai invité mes trois meilleurs amis plus mes 4 enfants sans oublier la reine de la maison. Nous avons bien dîné et la fête continue toujours. » a-t-il déclaré.

Fatoumata Diawara, une femme au foyer, connaît bien la réalité des marchés mais dit s'adapter tout de même.

« J'ai acheté le poulet congelé à 30000 GNF. C'est juste parce que c'est la fête sinon d'habitude je paye les tas de poissons qu'on vend à 3 pour 10000 GNF même si c'est petit. Les 30000 GNF que j'ai dépensé équivalent à ma dépense quotidienne. Ce n'est pas du tout facile de faire une bonne sauce », affirme Diawara.

Au son de la musique et des regroupements à certains endroits, l'ambiance continue dans la capitale Conakry, sous l'œil vigilant des policiers mobilisés pour la circonstance.

Pour cette fin d'année 2022, le gouvernement a interdit les feux d'artifice et les pétards, mais également l'organisation des concerts dans les plages, entre autres.

Le ministre Wright sur la présence de Saikou Yaya Barry à Bissau

« On a été surpris de voir l'inculpé... »

Le ministre de la Justice et des Droits de l'homme Alphonse Charles Wright a réagi mardi à la présence à Bissau autour du président Umaro Sissoco Embaló de Saikou Yaya Barry de l'UFR avec d'autres acteurs politiques alors qu'il était censé être en Tunisie pour ses soins médicaux. Réaction



« Monsieur Saikou Yaya Barry avait bénéficié par ordonnance numéro 429/CAB/DJI/TPI/2022 d'une autorisation d'évacuation sanitaire dont le Ministère de la justice et des droits de l'Homme avait été mis à copie à titre d'information par la Direction de l'administration pénitentiaire. En rappel, bien avant cette décision d'évacuation sanitaire sur la Tunisie, le département de la justice et des droits de l'Homme, compte tenu de l'état de santé dégradant de Monsieur Saikou Yaya Barry, avait pris en charge ses frais médicaux au niveau des hôpitaux Ignace Deen et sino-guinéen. Je me suis personnellement rendu à son chevet pour m'enquérir de son état de santé dont à l'époque nécessitait cette mesure d'avacuation sanitaire. Cette mesure a été prise sur la base de la requête formulée par le pool d'avocats représenté par Me Salifou Béavogui. Cette décision a été soutenue par le département de la justice qui a facilité sa mise en œuvre per-

mettant à l'intéressé de se faire soigner à l'étranger sur la base des rapports médicaux fournis par les services médicaux de Ignace Deen et de l'hôpital Sino-guinéen. Il ressort du dispositif de cette ordonnance ce qui suit : « Vu les dispositions de l'article 147 du code de procédure pénal guinéen, autorisons l'évacuation sanitaire de Saikou Yaya Barry dans un centre neurochirurgie en Tunisie pour la période couvrant sa prise en charge dans ledit centre. Disons que la présente ordonnance est exécutoire sur munité »

Cette décision de justice faisait obligation au bénéficiaire d'informer les autorités judiciaires pour toute autre déplacement de nature à justifier le traitement de sa maladie en dehors de la Tunisie où il était censé suivre son traitement. En outre, si son état de santé ne nécessitait plus son maintien médical en Tunisie, il avait le devoir d'aviser les autorités judiciaires pour faciliter son retour au pays avec le respect de l'ensemble de ses droits. Contrairement à cette décision de justice prise pour des raisons humanitaires et de droit (chaque personne poursuivie a droit à un traitement), les autorités judiciaires ont été surprises de voir l'inculpé sous d'autres cieux d'où la question de son état réel de santé. Pour la cohérence de la politique pénale, les services compétents tireront les conséquences du droit dans le strict respect de la loi ».

Affaire 28 septembre

Le dossier du Col Bienvenu Lamah attendue le 3 janvier 2023

Après plusieurs audiences devant la première chambre du contrôle de l'instruction de la Cour d'Appel de Conakry, présidée par Thierno Souleymane Barry, le dossier du Colonel Bienvenu Lamah a été de nouveau débattu ce mardi 27 décembre 2022 et mis en délibéré pour décision être rendue le 3 janvier 2023.



Interrogé juste après sa sortie d'audience, l'avocat du Colonel Bienvenu Lamah, Me Zézé Kalivogui a déclaré qu'ils ont l'espoir que la procédure mise sur pied par le parquet de Dixinn va être annulée pour des motifs qu'ils ont présentés devant le juge.

« Nous avons indiqué à la chambre de contrôle de l'instruction que la procédure a été biaisée et que la procédure toute entière est la négation du droit et la procédure pénale dans la mesure où le Colonel Bienvenu Lamah avait bénéficié d'un non-lieu », a-t-il rappelé.

D'après Me Zézé Kalivogui, ce non-lieu a gravi tous les échelons. « Il y a eu des pourvois en cassation des parties civiles qui reprochaient à cette décision de non-lieu accordée au Colonel Bienvenu Lamah et au général Mathurin Bangoura. Devant la Cour suprême, les recours exercés ont été déclarés mal fondés d'où l'ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi était devenue irrévocable », a-t-il précisé et d'ajouter que c'est ce qui fait que le dossier est en train d'être jugé devant le juge d'instruction du juge-

ment.

A en croire Me Zézé Kalivogui, il est techniquement et juridiquement impossible en droit qu'un dossier soit débattu devant le juge du jugement et que ce même dossier soit encore devant un cabinet d'instruction.

« Nous avons également indiqué lors des débats qu'il n'y a pas de faits nouveaux dans cette affaire dans la mesure où le réquisitoire de saisine du doyen des juges parle de la déclaration du Colonel Bienvenu Lamah qui a été faite en 2012 », a-t-il laissé entendre.

Dans la même logique, l'avocat Zézé Kalivogui a souligné que des déclarations faites par le Commandant Aboubacar Sidiki Diakité dit Toumba alors qu'il n'est pas un témoin et aussi, des supposés témoins dans l'anonymat sont nuls. « C'est un document fait par le parquet et signé par lui-même », a-t-il accusé.

Et d'enchaîner : « l'anonymat ne doit pas rester dans la seule discrétion du parquet. L'anonymat doit être autorisé par un juge d'instruction. En la matière, c'est une procédure qui mé-

rite d'être annulée parce qu'elle ne repose sur aucun élément », a-t-il dit.

Sur le même sujet de témoignage sous l'anonymat, Me Zézé Kalivogui mentionne ceci. « Il y a un autre fait qu'il ne faut pas oublier, en matière d'audition des témoins sous l'anonymat, l'article 870 du code de procédure pénale indique clairement que la procédure ne peut être engagée que sur la base d'un décret. Curieusement ; jusqu'à date, ce décret n'a pas été encore entrepris d'où cette procédure ne doit pas être une fois encore utilisée. Il s'agit d'une procédure inédite qui mérite annulation pure et simple. Cela va de la sécurité des citoyens au-delà du Colonel Bienvenu Lamah », a-t-il expliqué.

S'adressant à ceux qui se réjouissent le fait que le Colonel Bienvenu Lamah soit en détention, Me Zézé Kalivogui a rappelé que ceux-ci oublient que c'est une menace pour eux-mêmes.

« Désormais, il suffit que le parquet ne soit pas d'accord avec une ordonnance de non-lieu d'un juge d'instruction pour faire engager une nouvelle procédure et reprendre des personnes qui sont déjà bénéficiaires de la décision de non-lieu » a-t-il fait savoir.

Pour rappel, le dossier du Colonel Bienvenu Lamah avait été bien débattu et mis en délibéré pour décision être rendue le 19 décembre 2022 dernier. Mais, selon Me Zézé Kalivogui, il s'est trouvé que dans la composition, il y avait une conseillère qui avait déjà connu le dossier d'où il fallait ordonner la réouverture des débats afin qu'une nouvelle composition prenne le dossier. « C'est ce qui a été fait et le dossier a été programmé ce jour 27 décembre 2022 », a-t-il signalé.

Santé... Santé... Santé...

Couple toxique

êtes-vous victime de «cookie jarring»?

Utiliser son partenaire comme un moyen de ne pas être seul... Connaissez-vous le cookie jarring ?



Vivre un déséquilibre dans une relation amoureuse, cela n'a rien d'exceptionnel. Mais parfois, on ne se contente pas juste de ne pas être à égalité dans le couple, parce que l'un se sert de l'autre, le manipule. Dans la liste des manipulations amoureuses, on demande... le «**cookie jarring**» ! De quoi s'agit-il ? Comment savoir si on y est confronté ?

Dans une interview publiée sur Youtube, une psychologue et psychothérapeute, Véronique Kohn explique de quoi il s'agit. Si littéralement cela veut dire «ranger quelqu'un dans un bocal à cookie», l'idée est surtout de garder l'autre sous le coude, ou «au frais» explique-t-elle, et de s'en servir comme issue de secours. En d'autres termes, le cookie jarring est une **pratique amoureuse qui consiste à avoir «un plan B de sécurité»**, expliquait en 2019 sur NBC News la psychologue Catalina

Le cookie jarring repose donc sur un déséquilibre : les deux membres du duo amoureux n'ont pas les mêmes cartes en mains, ne vivent pas la même histoire. L'un est impliqué, quand l'autre joue sur plusieurs tableaux. Cela repose sur le fait d'avoir plusieurs partenaires et de venir se «servir» de l'un quand l'autre n'est pas disponible, explique la psychologue française. Elle souligne aussi que ce n'est pas fait en «transparence», ce qui explique que l'on parle de manipulation, et **non de polyamour. Il y a un rapport «utilitaire» à l'autre.**

Le profil de celui qui fait vivre du cookie jarring à ses conquêtes est décrit comme quelqu'un qui aurait des **troubles de l'abandon**. C'est d'ailleurs souvent aussi le cas de celui qui est victime, note la psychologue : s'accrocher à quelqu'un qui résiste résulte d'une peur d'être abandonné. Du côté de celui qui utilise

: c'est sa peur d'être seul qui le motive à garder en réserve un «plan» de secours amoureux. Le trouble de l'attachement est au cœur du problème pour les deux parties.

Ce qui ne l'empêche pas d'être fusionnel lorsque vous êtes ensemble, note Véronique Kohn.

Elle décrit les personnes qui ont cette pratique comme des gens qui nourrissent peu la relation amoureuse et qui ont plutôt tendance à contacter l'autre à la dernière minute. Autre élément à noter : **son implication dans la relation est rarement formulée**, la personne a du mal à qualifier le statut de ce qui est vécu, à démontrer un engagement.

En général, la victime a tendance à redoubler d'efforts pour capter celui qui est fuyant.

Alors que faire pour s'en prémunir, ou du moins s'en protéger une fois que la relation a commencé ? Tout d'abord, il est conseillé de **poser des mots sur le décalage**. Il est nécessaire de demander à l'autre ce qu'il souhaite, vers où il veut aller. Il faut investiguer, et dire ce dont on a besoin quand on détecte cela chez le partenaire. Ensuite, à chacun de choisir si l'on préfère attendre de voir si le statut de la relation évolue vers quelque chose d'exclusif, ou s'il vaut mieux renoncer.

Quelles sont les différences entre les vitamines D2 et D3 ?

Quelles sont les caractéristiques des vitamines D2 et D3 ? Dans quels cas en prendre ? Focus sur les vitamines D2 et D3.

La **vitamine D** joue un rôle primordial dans l'assimilation du calcium et du phosphore par l'organisme. Elle est essentielle à son bon fonctionnement et est soluble dans les graisses. La vitamine D se comporte comme une hormone et peut être stockée dans les graisses ainsi que le foie. Elle est ensuite libérée en fonction des besoins du corps.

Outre son rôle dans la minéralisation osseuse, la vitamine D contribue également à la stimulation de l'immunité innée, améliore les performances musculaires, réduit les risques de certains cancers et de démence.

Environ deux tiers de la vitamine D sont élaborés par la peau. Les aliments absorbés se chargent de fournir le reste. Il est recommandé de recourir à une supplémentation en vitamine D lors des périodes où l'ensoleillement est faible, notamment en hiver. La vitamine D existe sous différentes formes, dont la vitamine D2 et D3. Il est courant de penser que la vitamine D2 est d'origine végétale et que la vitamine D3 est d'origine animale. Pourtant **la vitamine D3 végétale** existe bel et bien. Certes, la vitamine D3 est présente dans les poissons gras ou encore le jaune d'œuf, mais elle est également retrouvée dans le li-chen.

Quelles sont les différences entre la vitamine D2 et D3 ?

La vitamine D3 ou cholecalciférol est une vitamine liposoluble. Son apport se fait de manière exogène par l'alimentation et endogène par l'exposition au soleil.

La vitamine D2 ou ergocalciférol est présente en petite quantité dans de nombreux aliments tels que les céréales et les champignons.

Les vitamines D2 et D3 se métabolisent dans le foie en calcifédiol. Ce dernier passe dans les reins et conduit à la libération du calcitriol qui est la forme active de la vitamine D. Moins stable que la vitamine D3, la vitamine D2 est plus sensible à l'humidité et à la

chaleur. Par ailleurs, la vitamine D3 augmenterait davantage le taux de calcitriol dans l'organisme que la vitamine D2. Les médecins recommandent une supplémentation en vitamine D3, car elle est mieux assimilée par l'organisme.

Quels sont les bienfaits de la vitamine D ?

La vitamine D est connue pour son rôle sur la santé des os et des dents en contribuant à la régulation de l'absorption du phosphore et du calcium dans l'organisme. Elle facilite leur absorption ainsi la fixation de ces minéraux sur les os et les dents. Elle permet ainsi d'avoir des os solides et de prévenir les fractures et l'ostéoporose.

Une quantité suffisante de **vitamine D** assure aussi le bon fonctionnement des systèmes neuromusculaire et immunitaire.

La vitamine D est utilisée pour prévenir le rachitisme, un trouble de la croissance qui se caractérise par un défaut de calcification du squelette.

Où trouver de la vitamine D ?

La vitamine D est présente en petite quantité dans les aliments. La vitamine D2 se retrouve dans les céréales et les champignons tandis que la vitamine D3 est présente dans les poissons gras et dans certaines variétés de lichen.

L'alimentation ne couvre pas totalement les besoins en vitamine D. Il est ainsi indispensable de s'exposer au soleil pendant une dizaine de minutes chaque jour. Pendant l'hiver, la longueur d'onde des rayons ultraviolets ne permet pas l'absorption de la vitamine D par la peau. La carence en vitamine D touche environ 90 % de la population française durant cette période. Il est ainsi recommandé de recourir à une supplémentation en vitamine D.

La vitamine D est liposoluble et stockée par l'organisme. Il existe ainsi un risque de surdosage. En cas d'excès, la vitamine D peut être toxique. Il est ainsi important de respecter les doses prescrites pour ne pas dépasser le seuil de 10 000 UI

Me Mohamed Traoré

De la question de la candidature indépendante aux élections

Parmi les questions abordées au cours du dialogue inter-guinéen figure celle de la candidature indépendante aux élections. Cette question a fait l'objet d'une recommandation consignées dans le rapport remis au Président de la Transition à l'issue du dialogue.

Il est à rappeler qu'en 2010, la question de la candidature indépendante avait déjà fait l'objet d'un débat houleux au CNT lors de la rédaction du projet de constitution. Il y avait les partisans de la candidature indépendante à toutes les élections et ceux qui ne voulaient pas en entendre parler.

En fin de compte, une solution médiane avait été trouvée. Elle consistait à admettre la candidature indépendante uniquement aux élections locales.

Pour ce qui est des élections nationales (élections législatives et présidentielle), les candidats devraient être présentés exclusivement par les partis politiques.

Ce choix a été plusieurs fois condamné par des acteurs de la société civile qui voyaient une prééminence des politiques dans la conduite des affaires publiques.

En 2020, les partisans du troisième mandat, usant du stratagème du changement de constitution, ont séduit certains acteurs de la société civile en promettant de consacrer dans la « nouvelle future constitution » la candidature indépendante à toutes les élections, qu'elles soient locales ou nationales. Des acteurs de la société civile et d'autres citoyens soutiennent en tout cas que c'est cet engagement qui avait motivé leur choix en faveur d'une nouvelle constitution. Ils ignoraient sans doute ou faisaient semblant d'ignorer que sous le prétexte d'un changement de constitution, ce projet n'avait d'autre but que d'octroyer un troisième mandat au Président Alpha Condé.

Mal leur en avait pris d'ailleurs avec la falsification de la constitution qui avait



été adoptée.

L'une des recommandations du dialogue politique inter-guinéen est de revenir aux dispositions de la constitution de 2010, c'est-à-dire exclure la candidature aux élections nationales et l'autoriser aux élections locales.

Cette position serait fondée sur le fait qu'en admettant la candidature indépendante aux élections nationales, des candidats pourraient user de moyens financiers à l'origine délictueuse pour conquérir le pouvoir et se faire élire députés ou président. Par contre, les élections locales sont des élections de proximité ; tout le monde connaît tout le monde ; autrement dit, les électeurs sont censés connaître les candidats.

Mais ces arguments ne peuvent résister à l'analyse pour la simple raison qu'avec l'existence tant en Guinée qu'au plan international d'institutions de lutte contre le blanchiment de capitaux, il n'est pas impossible de tracer l'origine des fonds d'un candidat. En plus, une réglementation efficace sur le financement d'une

campagne électorale pourrait aider à éviter l'utilisation de fonds à l'origine délictueuse pour se faire élire.

La Guinée n'est donc pas incapable de renforcer le dispositif juridique et institutionnel existant, au cas où il présenterait des insuffisances, pour être à même de faire à l'utilisation de fonds à l'origine délictueuse dans la conquête du pouvoir. Il faut d'ailleurs relever qu'en cette matière, la coopération internationale est d'une très grande efficacité.

Pour toutes ces raisons, la future constitution devra nécessairement autoriser la candidature indépendante pour briser le monopole des partis politiques relativement à la présentation de candidats à l'élection présidentielle et aux législatives.

C'est infiniment plus important en terme d'apport à la démocratie que la question de la limitation de l'âge maximum pour être candidat à l'élection présidentielle qui s'apparente, dans le contexte d'une transition, à une sorte d'exclusion ou une discrimination fondée sur l'âge.

Me Mohamed Traoré
Ancien Bâtonnier

Coyah

Saisie d'une importante quantité de médicaments prohibés à la consommation

Hier lundi 26 décembre, dans les locaux du commissariat central de Coyah, les autorités de la police ont présenté à la presse, 45 tonnes de faux médicaments qui auraient été saisis dans un camion.

Prenant la parole, Abdourahim Souaré, commissaire central de Coyah, est revenu sur la manière dont ils ont procédé pour mettre main sur ces produits. Selon lui, ils ont reçu des informations concernant ce gros porteur. « Après les vérifications, il a été établi qu'il s'agissait des médicaments prohibés. Après avoir informé le procureur de la République près le Tribunal de Première Instance (TPI) de Coyah à travers la direction générale de la police nationale, et sur instruction du procureur spécial de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF), nous avons procédé à la saisie du camion. À l'instant, nous sommes à la recherche du propriétaire du camion, le chauffeur et le convoyeur », a-t-il expliqué.

Pour sa part, commissaire Lancei Camara, le directeur central de la sécurité publique, dira à la presse que cette opération fait suite à des instructions qu'ils ont reçues de leurs chefs hiérarchiques. « Nous avons salué nos services qui ont procédé à cette saisie et c'est sur les instructions fermes de monsieur le Directeur général de la police nationale, que nous avons instruit tous les commissariats centraux de veiller à ce que ces produits qui continuent à donner la mort à nos concitoyens soient arrêtés où qu'ils soient sur le territoire national. Et c'est en droit ligne de ces instructions que le commissariat central de Coyah a procédé à l'identification d'abord du camion contenant des produits pharmaceutiques. Et puisque les auteurs n'étaient pas retrouvés, il a demandé une réquisition au niveau de la



justice de Coyah pour pouvoir aller faire la saisie », a-t-il déclaré.

Selon Dr Naby Youssouf Conté, directeur de l'hôpital préfectoral de Coyah, ces produits qui ont été saisis sont des faux produits pharmaceutiques hautement dangereux.

« C'est le commissaire central, Abdourahim Souaré, qui m'a fait appel, qu'il a besoin de mon expertise. Ce que j'ai vu est très désagréable. Il s'agit de faux produits pharmaceutiques hautement dangereux. Il y a des produits dont la péremption arrive dans deux mois. Il faut qu'on fasse tout pour ne pas que ces produits soient dans nos marchés locaux », a-t-il indiqué.

Avant de terminer son intervention, le directeur central de la sécurité publique a conseillé à la population, d'éviter d'acheter des produits pharmaceutiques dans les marchés, d'éviter également d'aller dans les cliniques clandestines pour se faire soigner par des faux médecins. Enfin, aux médecins, il demande de donner rendez-vous à leurs patients, dans les hôpitaux etc.

Mediaguinee.org

Migration clandestine

La Cour suprême américaine maintient une mesure bloquant les migrants à la frontière

Aux Etats-Unis, les juges suprêmes se sont prononcés contre la suppression, demandée par l'administration Biden, du dispositif «Title 42». Mis en place par le gouvernement Trump pendant la pandémie, il permet l'expulsion des migrants vers les frontières

La Cour suprême des Etats-Unis a annoncé hier le maintien d'une mesure prise pendant la pandémie de Covid-19 permettant d'expulser les migrants à la frontière. La levée de cette politique, baptisée «Title 42», était contestée par 19 Etats américains, qui craignaient un afflux de migrants à la frontière avec le Mexique.

En mars 2020, le gouvernement de l'ex-président Donald Trump avait activé ce dispositif sanitaire pour pouvoir expulser sans délai les migrants dépourvus de titre de séjour interpellés aux frontières terrestres, y compris les demandeurs d'asile potentiels.

Cette mesure d'expulsion est immédiate, ne permet pas de recours légal et ne prévoit pas de retour automatique dans le pays d'origine. De rares exceptions sont prévues, pour certaines nationalités comme les Ukrainiens depuis l'invasion de leur pays par la Russie, ou pour les mineurs non accompagnés.

Batailles judiciaires

Les militants des droits humains et les experts considèrent qu'il s'agit d'une violation des lois internationales. Ils estiment notamment «inhumain» d'empêcher un demandeur d'asile potentiel de formuler sa requête en ce sens. Pour eux, le dispositif actuel ne fait qu'encourager les migrants à franchir clandestinement la frontière et à prendre des risques toujours croissants pour y parvenir en traversant des déserts hostiles ou des fleuves propices à la noyade.

«Nous continuons à contester cette mesure horrible qui a causé tant de mal aux demandeurs d'asile», a déclaré l'avocat Lee Gelernt, qui plaide contre cette procédure au nom de la puissante association de droits civiques ACLU.

«Title 42» a fait l'objet de plusieurs batailles judiciaires distinctes. Une juridiction de première instance, puis une autre d'appel, s'était pro-



noncée pour son abrogation.

Pour l'association Refugees International, «la majorité des juges de la Cour suprême ont à présent approuvé dans les faits la perpétuation des refoulements, et seront responsables de ce que le tribunal de première instance avait qualifié de «tort irréparable», qui est infligé aux demandeurs d'asile expulsés au nom du «Title 42».

Nouvelle décision attendue

En prévision d'une potentielle levée de la mesure, plusieurs communes à la frontière Sud des Etats-Unis avaient commencé à installer des clôtures et des grilles. De nombreux migrants patientaient ces dernières semaines autour de la frontière, dans l'espoir de pouvoir déposer une demande d'asile aux Etats-Unis.

La mesure restera finalement en place jusqu'à ce que la Cour suprême tranche sur le fond de ce dossier. Elle entendra en février 2023 les arguments des deux parties et rendra sa décision au printemps prochain. Cela donne à l'administration Biden quelques mois supplémentaires pour se préparer à un potentiel afflux de migrants.

Au moment de quitter Washington pour partir en vacances, Joe Biden a déclaré que la fin du «Title 42» aurait dû avoir lieu depuis longtemps, mais que son administration respecterait la décision de la Cour suprême en attendant sa décision finale, «en juin apparemment». «Jusqu'à cette date, nous devons appliquer

la mesure, a ajouté le président démocrate.

Projets enlisés

Peu après l'annonce de la décision de la haute cour, la Maison Blanche avait exhorté les élus à adopter une

«réforme en profondeur» du système migratoire. Pendant sa campagne électorale, Joe Biden avait promis une refonte de la politique migratoire, mais tous ses projets de loi sont enlisés au Congrès.

Son administration peine pour le moment à mettre en place une stratégie durable pour gérer les arrivées à la frontière avec le Mexique, longue de 3000 kilomètres. Les arrivées clandestines à la frontière des Etats-Unis avec le Mexique battent actuellement des records historiques, avec plus de

200 000 arrestations rien que pour le mois de novembre.

L'immigration est un sujet politique explosif aux Etats-Unis. L'opposition républicaine attaque sans relâche Joe Biden, accusé d'avoir transformé la frontière en passoire.

La décision de la Cour suprême a d'ailleurs immédiatement été applaudie par le camp républicain. «Elle permettra d'éviter aux populations vivant à la frontière de sombrer dans le chaos le plus total», a salué l'élue texan Tony Gonzales.

Burkina Faso

Le lieutenant-colonel Zoungrana à nouveau devant la justice militaire

Au Burkina Faso, le lieutenant-colonel Emmanuel Zoungrana a été interpellé mardi 27 décembre et emmené vers Ouagadougou depuis son domicile, à Pabré. Ce militaire respecté au sein de l'armée venait d'être remis en liberté provisoire il y a moins de quinze jours après avoir été arrêté en janvier, accusé de tentative de putsch contre l'ex-président Roch Marc Christian Kaboré. Cette nouvelle interpellation a provoqué des tensions, avec des soutiens regroupés pour empêcher l'interpellation.

Le face-à-face a duré des heures devant le domicile du **lieutenant-colonel Emmanuel Zoungrana** : des proches et des sympathisants de l'officier ont tenté de s'opposer à son arrestation à Pabré, à une vingtaine de kilomètres de la capitale burkinabè.

Finalement, les gendarmes sont entrés et sont repartis avec le lieutenant-colonel Zoungrana, son épouse et son frère. D'après les informations de RFI, l'officier aurait pu conduire lui-même son véhicule sous escorte de la gendarmerie, en direction de Ouagadougou



et des locaux de la justice militaire.

Mardi en fin de journée, le lieutenant-colonel Zoungrana a été entendu par la justice militaire. Il a passé la nuit dans un camp de la gendarmerie et doit être entendu mercredi 28 décembre.

Aucune communication officielle sur l'interpellation

Officiellement, il n'y a eu aucune communication sur les raisons de cette **nouvelle interpellation** de l'ex-commandant des forces du secteur Nord dans la lutte contre le terrorisme. «Nous n'avons pas été saisis dans cette affaire. Si c'était dans le cadre de l'an-

cienne procédure, la loi fait obligation qu'on nous informe. Nous avons aussi appris que des gendarmes étaient à son domicile pour le conduire chez le procureur, mais à ce stade, nous ne pouvons pas dire ce qui lui est reproché», a expliqué un proche du dossier de l'affaire de tentative de putsch contre le régime de l'ex-président Roch Marc Christian Kaboré. Dans ce cadre, **il avait passé onze mois en détention.**

Cette interpellation survient alors que, le 15 décembre, **la justice militaire avait ordonné sa mise en liberté provisoire.**

Brésil

La famille de Pelé presque au complet à son chevet

La famille de Pelé était quasiment réunie au grand complet dimanche, jour de Noël, au chevet de la légende brésilienne du football dont l'état de santé s'est récemment détérioré, selon des publications sur les réseaux sociaux.

«Une nuit de plus avec lui», a écrit dimanche soir Kely Nascimento, fille du «Roi» Pelé, dans un nouveau message publié sur Instagram, accompagné d'une photo prise à l'hôpital Albert Einstein avec ses frères et ses proches.

«Même dans la tristesse, nous devons simplement être reconnaissants. Merci d'être ensemble, merci à tous pour votre amour, merci d'être capable d'être ici avec lui maintenant. Joyeux Noël», a-t-elle ajouté.

La photo montre également Flavia, Celeste, Edinho et Joshua, tous enfants du «10» historique de la «Selecao», ainsi que Gemima McMahon, fille d'une de ses épouses.

Pelé, 82 ans, qui souffre d'un cancer du côlon découvert en septembre 2021, est hospitalisé à Sao Paulo depuis la fin novembre. Dans leur dernier bulletin, ses médecins ont fait état mercredi d'une «progression» de son cancer ainsi que d'une «insuffisance rénale et cardiaque».

Dimanche, l'un de ses fils, Joshua Arantes, s'est joint à ses trois soeurs, son frère et plusieurs de leurs enfants déjà présents à l'hôpital Albert Einstein.

«Un de plus est arrivé» a annoncé sur Instagram Kely Nascimento, sous une photo d'elle et de son frère qui s'embrassent, souriants.

Aucune activité particulière n'a été constatée devant l'hôpital où se trouve la légende Pelé, le seul footballeur ayant remporté trois fois la Coupe du monde (1958, 1962, 1970), ont constaté des journalistes de l'AFP.

Lors de la veillée de Noël peu après minuit, Kely Nascimento a posté une photo sur Instagram où figurent son épouse, Marcia Aoki, et d'autres membres de la famille dans la cham-



bre de l'ex-footballeur, mais sans lui.

«Presque tous. Joyeux Noël. Gratitude, amour, union, famille. L'essence de Noël. Nous vous remercions tous pour tout l'amour et la lumière que vous nous envoyez», a-t-elle écrit en légende de cette photo.

Son frère Edinho avait posté plus tôt une photo sur le même réseau social où il prend la main de Pelé, avec pour légende: «Papa, ma force est avec toi».

Edinho, directeur technique du club de football de Londrina, dans l'Etat méridional du Parana, avait rejoint samedi à l'hôpital ses soeurs, Flavia et Kely Nascimento, très présentes auprès de Pelé ces derniers jours.

Edinho a fait le voyage alors qu'il s'était excusé la veille de ne pas pouvoir être auprès de son père. «J'aimerais être là, mais aujourd'hui j'ai des engagements ici. Je ne suis pas médecin, je ne pourrais pas être d'une grande aide», avait-il déclaré vendredi au quotidien Estadão.

«Une nuit de plus ensemble»

Tard vendredi, Kely Nascimento avait publié, toujours sur Instagram, une

photo émouvante de Pelé et elle, enlacés, lui sur son lit d'hôpital, la moitié du visage visible seulement, équipé de canules nasales d'assistance respiratoire. «Une nuit de plus ensemble», disait la légende, «on est toujours là, dans la lutte et dans la foi».

Juste avant la publication

mercredi du bulletin de santé alarmant de Pelé, ses deux filles avaient annoncé qu'elles passeraient Noël à l'hôpital avec l'ex-attaquant, «pour diverses raisons».

Pelé a été admis à l'hôpital le 29 novembre pour une infection respiratoire consécutive à une contamination

par le Covid, et pour une réévaluation de son traitement anticancéreux, sa chimiothérapie ayant été inefficace.

Dimanche dernier, Kely avait publié une photo de Flavia massant le pied gauche de leur père pendant qu'il regardait la finale de la Coupe du monde à la télévision.

Après le match, l'icône du «futebol» avait félicité l'Argentin Lionel Messi pour son sacre «mérité» face à la France (3-3 a.p., 4-2 t.a.b.).

Durant ce Mondial, il a vu Neymar égaliser son record de buts avec la Selecao (77).

Celui que beaucoup considèrent comme le plus grand footballeur de tous les temps a reçu de nombreux messages de soutien depuis son hospitalisation, notamment de la part de la star française Kylian Mbappé, qui a appelé à «prier pour le Roi».

AFP

Fédération Sénégalaise de football

Aliou Cissé reste à la tête de l'équipe du Sénégal

Depuis la fin du Mondial 2022, la question occupe les débats : Aliou Cissé doit-il rester à la tête des Lions ? D'aucuns estiment qu'il doit céder la place, même si son contrat court jusqu'en 2024. D'autres plaident en revanche pour son maintien, privilégiant la stabilité dans la Tanière. Le président de la Fédération sénégalaise de football (FSF) a tué le suspense. Me Augustin Senghor est formel : Aliou Cissé reste en poste. « Nous sommes dans un projet. Et (celui-ci) prévoit que le sélectionneur national amènera l'équipe

pour défendre notre titre continental lors de la CAN en Côte d'Ivoire (en 2024) », a justifié le patron du football sénégalais sur le plateau de la 2STV dans des propos repris par Record.

Le contrat de Aliou Cissé a été prolongé jusqu'en 2024 avant la Coupe du monde au Qatar. Son nouveau bail est assorti d'une revalorisation salariale de 50% (environ 30 millions de francs CFA, soit à peu près 50000 USD).

Le Sénégal, championne d'Afrique en titre mais privé

de son atout maître Sadio Mané (blessé avant le début du tournoi), avait réussi à passer le premier tour de la Coupe du monde 2022, mais l'équipe s'était effondrée face à l'Angleterre (3-0) en huitièmes de finales, attirant de nombreuses critiques contre le coach Cissé.

Le Maroc, qui avait été éliminé dès les huitièmes de finale de la dernière Coupe d'Afrique des nations, a réussi à atteindre les demi-finales du Mondial organisé au Qatar.

(Avec Seneweb.com)